MEATRIE
DE
MATOURY

MATOURY

PRÉFECTURE DE LA GUYANE BUREAU DU COURRIER

19 DEC. 2018

ARRIVÉE

Transmis A.....

COMMUNE DE MATOURY

EXTRAIT DE PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 87/12/18/DGS PORTANT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS - MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Matoury étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après une première convocation légale sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK, Maire.

DEPARTEMENT Guyane ------ARRONDISSEMENT Cayenne

CANTON

Matoury

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

De présents: 19

De votants: 21

OBJET:

LA SANTE ET LA
SECURITE DES
AGENTS - MISE EN
PLACE D'UN COMITE
DE PILOTAGE POUR
L'ELABORATION DU
DOCUMENT UNIQUE

Nota: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie: 20/12 118

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30/11/2018



Etaient présents :

- Monsieur Serge SMOCK, le Maire,

- Madame Yolande CADET-MARTHE, 1ière Adjointe,

- Madame Anne-Michèle ROBINSON, 2ième Adjointe,

Monsieur Didier SILIGHINI, 4ième Adjoint,
Madame Guerline LOUIS, 5ième Adjointe,

- Madame Sendra PARDONIPADE, 6ième Adjointe,

- Monsieur Georges FABIEN, 7ième Adjoint,

- Monsieur Yvens SAINT-FLEUR, 8ième Adjoint,

- Monsieur Roland LÉANDRE, Conseiller Municipal,

- Madame Georgina JUDICK PIED, Conseillère Municipale,

Monsieur Roger ARON, Conseiller Municipal,Madame Daisy SORPS, Conseillère Municipale,

- Madame Arlette EDWARD, Conseillère Municipale,

- Monsieur Stanley SAINT REMY MEDE, Conseiller Municipal,

- Monsieur Théodore ROUMILLAC, Conseiller Municipal,

- Madame Nélia POLIUS, Conseillère Municipale,

- Madame Marie-Françoise DUREUIL, Conseillère Municipale,

- Monsieur Michel MONLOUIS DEVA, Conseiller Municipal,

- Madame Marguerite JANVIER, Conseillère Municipale,

Etaient absents:

- Madame Sabrina HIGHT, 316me Adjointe,

- Monsieur Bernard PERDRIX, 9ième Adjoint,

Monsieur Christian ROUDGE, 10ième Adjoint (donne procuration à Monsieur Serge SMOCK, le Maire),

 Monsieur Gabriel SERVILLE, Conseiller Municipal, (donne procuration à Monsieur Roger ARON, Conseiller Municipal),

Monsieur Jean-Victor CASTOR, Conseiller Municipal,

- Monsieur Lekel LOUIS, Conseiller Municipal,

- Madame Laurence GOUPIL épouse JEAN-LOUIS, Conseillère Municipale,

Madame Chantal BARTHELEMY épouse LIE-KON-WAH,

- Monsieur Thibault LECHAT-VEGA, Conseiller Municipal,

- Monsieur Corinne DIMANCHE, Conseillère Municipale,

- Monsieur Marius FLORELLA, Conseiller Municipal,

- Monsieur Michel DUBOUILLE, Conseiller Municipal,

- Madame Pierline SAINT-VICTOR, Conseillère Municipale,

- Madame Rose-Marie PIRIS VILHENA, Conseillère Municipale,

- Madame Sergine CHOU TIAM, Conseiller Municipale.

- Monsieur Étienne ROGIER, Conseiller Municipal,

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Madame Yolande CADET-MARTHE**, 1^{ère}Adjointe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS - MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le décret n° 2001-106 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail ;

VU la nécessité de mettre en place un comité de pilotage pour l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité,

- > D'APPROUVER la démarche d'évaluation des risques professionnels ;
- > **DE DECIDER** de mettre en place un comité de pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche, composé comme suit :
 - > Madame Arlette EDWARD, Conseillère Municipale, titulaire :
 - Madame Sendra PARDONIPADE, 6^{ième} Adjointe, suppléante,
 - Madame Albanie CIPPE, Directrice Générale des Services par intérim;
 - Monsieur Cyril SMITH, Conseiller en Prévention;
 - Madame Karine CHAIGNEAU, Assistante prévention;
 - Madame Elisa LOVAL, Assistante prévention;
 - > Madame Patricia ELFORT, Assistante prévention;
 - > Madame Aurélie BRENA, Assistante prévention;
 - > Madame Nathalie BELLONY, Assistante prévention;
 - Madame Fabienne RAISIN, Assistante prévention;
 - > 1 représentant du personnel, membre du CHSCT.



Pour extrait certifié conforme

	DE MATOR
SMOCK Serge - Maire	
CADET MARTHE Yolande	973 GUT
ROBINSON Anne-Michèle	
HIGHT Sabrina	
SILIGHINI Didier	Sp.
LOUIS Guerline	THE
PARDONIPADE Sendra	#
FABIEN Georges	CM O
SAINT-FLEUR Yvens	244
PERDRIX Bernard	
ROUDGE Christian	
SERVILLE Gabriel	
CASTOR Jean-Victor	
LEANDRE Roland	
LOUIS Lekel	
GOUPIL épouse JEAN-LOUIS Laurence	
JUDICK-PIED Georgina	



BARTHÉLEMY épouse LIE KON WAH Chantal	
LECHAT VEGA Thibault	
DIMANCHE Corine	
ARON Roger	Jus
SORPS Daisy	\$ Q.
FLORELLA Marius	
EDWARD Arlette	and the second
DUBOUILLÉ Michel	
SAINT-VICTOR Pierline	
PIRIS VILHENA Rose-Marie	
SAINT REMY MEDE Stanley	A PARTICIPATION OF THE PARTICI
ROUMILLAC Théodore	
CHOU TIAM Sergine	PRÉFECTURE DE L
ROGIER Etienne	PRÉFECTURE DE LA GUYANE BUREAU DU COURRIER 1 9 DEC. 2018
POLIUS Nélia	Transmis A
DUREUIL Marie-Françoise	HIS _
MONLOUIS DEVA Michel	
JANVIER Marguerite	CH!

VILLE DE MATOURY

REPUBLIQUE



DEPARTEMENT DE LA GUYANE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

RAPPORT N° 87 / 12 / 18 / DGS PORTANT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS - MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Cher(e)s Collègues,

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux Collectivités Territoriales la rédaction d'un document unique en matière d'hygiène et de sécurité : le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Il permet de lister et de hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des agents et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer.

Cette démarche comporte deux axes :

- 1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de ses établissements publics, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.
- 2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents.
 Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de la collectivité et de ses établissements publics et, à tous les niveaux d'encadrement, tels que :
- Le recensement des unités de travail et des activités ;
- L'identification et évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail (visite des sites et rencontres des agents);
- L'élaboration du Document Unique avec réalisation du Plan d'actions de prévention.

A cet effet, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage dont les membres seront les suivants:

- > 2 élus désignés (1 membre titulaire et 1 membre suppléant) désignés par le Conseil Municipal;
- > La Directrice Générale des Services par intérim ;
- > Les assistants de prévention ;
- > Le Conseiller en prévention ;
- > Un représentant du personnel désigné par le CHSCT.

Je vous invite à en délibérer.

Fait à Matoury, le 30 novembre 2018



